

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ SAINT-CYRILLE-DE-WENDOVER**

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

Est par les présentes donné par le soussigné, directeur général / Secr.-trésorier de la susdite municipalité;

**RÈGLEMENT # 226-38** Modifiant la tarification applicable à certains services

**QUE** le règlement identifié ci-haut a été adopté par les membres du conseil municipal lors de la séance extraordinaire du 10 décembre 2018.

**AVIS PUBLIC** est en outre donné;

**QUE** ce règlement est entré en vigueur le jour de la publication d'un avis, soit le 25 janvier 2019;

**QUE** ce règlement est actuellement déposé au bureau municipal où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture, soit 8:30 à 12:00 et 13:00 à 16:30 heures.

Donné à Saint-Cyrille-de-Wendover,  
Ce 25 janvier 2019.

Signé :

Lucie Roberge  
Directrice générale adjointe / Secr.-trésorière adjointe